



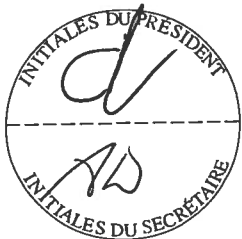
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2016

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE TENUE LE 19 MAI 2016
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 - 1. Rapport de la directrice générale / secrétaire-trésorière
- Contrats octroyés
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Achat d'un terrain à la Ville de Lachute
 - B) Adjudication / Achat de bacs roulants
 - C) Compte rendu – Comité de vigilance et de suivi des
odeurs du 16 mars 2016 / Dépôt
 - D) Ratification d'un mandat à Draghia Avocats Inc. /
Dossier Lidya Énergie
 - E) Approbation de travaux supplémentaires dans le cadre
du mandat de vérification diligente
 - F) Engagement de prolongation de l'entente
intermunicipale
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

Jeudi, le 16 juin 2016

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Catherine Trickey, mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et madame Andrea Daezli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-06-16

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en ajoutant toutefois les points suivants à Varia : Prolongation du contrat de gestion et Contribution matérielle / Municipalité de Saint-Placide.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 MAI 2016

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2016.

2-06-16

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2016.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution -
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 20-05-16 au 16-06-16, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

3-06-16

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période du 20-05-16 au 16-06-16, et ce, pour un montant de 212 544,16 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Achat d'un terrain à la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT la résolution 5-05-16 adoptée par le conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant l'acquisition du lot numéro 3 505 872, situé sur le Chemin des Sources à Lachute;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat formulée le 31 mai 2016 à la Ville de Lachute par la directrice générale de ladite Régie, madame Andrea Daezli;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT la lettre de M^e Lynda-Ann Murray, directrice des Affaires juridiques et greffière de la Ville de Lachute, datée du 10 juin 2016, informant la Régie que, conformément à l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, la Ville pourrait considérer, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil municipal, de vendre ledit lot 3 505 872 à la valeur municipale inscrite au rôle d'évaluation, soit 26 600 \$ plus les taxes, si applicable;

4-06-16

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve l'achat du lot numéro 3 505 872 appartenant à la Ville de Lachute et situé sur le Chemin des Sources à Lachute, et ce, pour une somme de 26 600 \$, pour le revendre à son locataire au même montant, une fois les conditions du bail remplies;

QUE le président, monsieur Carl Péloquin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Andrea Daezli, soient autorisés à signer une promesse d'achat ainsi qu'un document d'acte de vente ainsi que tous les autres documents nécessaires pour la conclusion de l'achat en question.

- adopté à l'unanimité

B) Adjudication / Achat de bacs roulants

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes d'acquérir des bacs bleus roulants 360 litres et ainsi que des bacs bruns roulants 240 litres afin d'en distribuer aux citoyens de ses municipalités membres pour la collecte des matières recyclables et compostables;

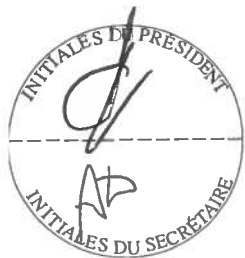
CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie d'acquérir également des mini bacs bruns pour faciliter le tri des matières compostables;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation #16-001 lancé le 30 mai 2016 aux fournisseurs suivants : Gestion USD Inc. et Patrick Morin Inc.;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a reçu deux soumissions pour la fourniture desdits bacs, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Bacs bleus	Bacs bruns aérés	Mini-bacs bruns
Gestion USD Inc.	78,95 \$	69,95 \$	3,90 \$
Patrick Morin Inc.	97,72 \$	86,22 \$	5,69 \$

CONSIDÉRANT QUE ladite Régie, après analyse des soumissions reçues, estime que la proposition de la compagnie «Gestion USD Inc.» correspond aux exigences de la Régie;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

5-06-16

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte la soumission de la compagnie « Gestion USD Inc. », soumissionnaire conforme, pour l'achat de bacs bleus roulants 360 litres, de bacs bruns roulants 240 litres aérés ainsi que de mini-bacs bruns, aux prix respectifs de 78,95 \$, 69,95 \$ et 3,90 \$ incluant transport, livraison, toutes les taxes applicables et l'impression à chaud du logo de la Régie et du numéro de bac ainsi que toute autre disposition prévue dans l'appel d'offres.

QUE mandat soit donné au président et/ou secrétaire-trésorière/directrice générale de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes afin de conclure et signer, s'il y a lieu, tout document ou entente quant à l'achat desdits bacs.

- adopté à l'unanimité

C) Compte rendu – Comité de vigilance et de suivi des odeurs du 16 mars 2016 / Dépôt

- Il y a dépôt du compte rendu de la réunion des comités de vigilance et de suivi des odeurs tenue le 16 mars 2016.

D) Ratification d'un mandat à Draghia Avocats Inc. / Dossier Lidya Énergie

CONSIDÉRANT les besoins en services professionnels juridiques dans le dossier de Lidya Énergie;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme d'avocats Draghia Inc. le 14 juin 2016;

6-06-16

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par: Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes ratifie le mandat à M^e Bogdan Draghia, avocat chez Draghia Avocats Inc., dans le dossier Lidya Énergie, le tout selon l'offre de services datée du 14 juin 2016.

QUE la Régie autorise le paiement de la facture #3025 datée du 14 juin 2016 au montant de 281,69 \$ (taxes incluses) puisque celle-ci est reliée au présent mandat à la firme Draghia Avocats Inc.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

E) Approbation de travaux supplémentaires dans le cadre du mandat de vérification diligente

CONSIDÉRANT le mandat octroyé par la résolution 15-11-14 à Accuracy Canada et à Me Raynald Mercille pour réaliser une enquête et vérification diligente du respect des normes éthiques, déontologiques et comptables à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'enquête il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires, dont des mandats de services professionnels, qui ont servi ou serviront à constituer et documenter plusieurs dossiers susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'un ou plusieurs recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

7-06-16

Il est

Proposé par: M. Denis Lavigne

Appuyé par: Mme Catherine Trickey

et résolu

Que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le paiement des honoraires et frais engagés dans le cadre des mandats octroyés par ladite Régie pour les fins de l'enquête et de la vérification diligente, en appropriant à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015, le tout jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50 000,00 \$, et ce, rétroactivement au 1^{er} mai 2016;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée en conséquence à effectuer de tels transferts.

- adopté à l'unanimité

F) Engagement de prolongation de l'entente intermunicipale

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale créant la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes intervenue le 17 novembre 1988 avait une durée de vingt-cinq (25) ans et venait à échéance le 17 novembre 2013;

CONSIDÉRANT la résolution 17-07-05 qui prolongeait l'entente intermunicipale pour une période équivalente à celle du contrat de service, soit jusqu'à l'année 2030;

CONSIDÉRANT que le Décret 918-2003 inclut une gestion du lieu d'enfouissement technique de la Régie durant les phases de fermeture et de post-fermeture, et ce, sur 30 ans après la fin des opérations;

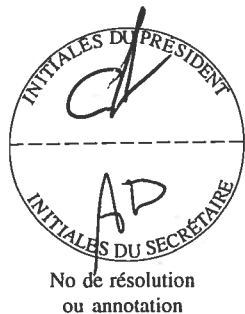
8-06-16

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE les membres du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes s'engagent à prolonger l'entente intermunicipale afin de bien refléter les phases d'opération, de fermeture et de post-fermeture.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Prolongation du contrat de gestion

CONSIDÉRANT que le présent contrat de gestion du LET Lachute vient à échéance le 31 août 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 20.1 du contrat de gestion, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes peut reconduire le contrat de gestion;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes veut prendre une décision informée de reconduire le contrat de gestion ou de procéder par appel d'offres;

9-06-16

Il est

Proposé par : M. André Jetté
Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes prolonge le terme du présent contrat de gestion de WM Québec inc. pour une période d'un (1) mois additionnel, soit jusqu'au 30 septembre 2016.

QUE ladite prolongation ne saurait donner lieu à une reconduction au sens du contrat de gestion et ne saurait être interprétée comme un accord explicite ou implicite pour une telle reconduction.

- adopté à l'unanimité

- Contribution matérielle / Municipalité de Saint-Placide

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Placide du 16 juin 2016 concernant la fourniture gratuitement par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de quinze bacs verts dans le cadre de ses activités estivales;

10-06-16

Il est

Proposé par: M. André Jetté
Appuyé par: Mme Catherine Trickey
et résolu



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de fournir gratuitement quinze bacs verts à la municipalité de Saint-Placide dans le cadre de ses activités estivales.

- adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

11-06-16

Il est

Proposé par: M. André Jetté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 14 juillet 2016 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Carl Péloquin
Président